

HISTOIRE APOLOGÉTIQUE
DE
LA PAPAUTÉ

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A PIE IX

PAR
M^{GR} FÈVRE

VICAIRES GÉNÉRAL HONORAIRE DE GAP, PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

L'opposition française a fait de grands maux
au Christianisme.

J. DE MAISTRE, *De l'Église gallicane*, p. 3.

TOME VI

RAPPORTS DES PAPES AVEC LA FRANCE



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

—
1882

HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ.

CHAPITRE PREMIER

LA TRADITION CATHOLIQUE EN FRANCE SUR LA SUPRÉMATIE DES PAPES.

On dit volontiers que le pouvoir de l'Etat en matière religieuse peut invoquer en sa faveur une tradition de dix siècles ; qu'il a, pour premiers auteurs, saint Louis, Clovis et Charlemagne. On dit, plus volontiers encore, que toutes les vieilles présomptions du gallicanisme contre la suprématie des Papes s'appuient sur le témoignage de *nos pères*, et par là on n'entend pas seulement Bossuet, mais tous les pères de nos églises, depuis Bossuet jusqu'à saint Bernard, depuis saint Bernard jusqu'à saint Irénée. Nous devons donc rechercher d'abord s'il est vrai que la tradition catholique de la France soit contraire à la primauté de la Chaire Apostolique ; et s'il est vrai encore que la tradition nationale soit, de plus, hostile à la nécessaire indépendance de la sainte Eglise. C'est une question préjudicielle de la plus haute importance.

I. L'Eglise est le royaume de Jésus-Christ sur la terre. Suivant le langage des prophètes et des auteurs sacrés, le Christ est l'Oint de Dieu, le Seigneur des Seigneurs, le Roi des Rois, non seulement comme Verbe, mais comme Fils de Dieu fait homme. L'objet de sa venue, c'est de rétablir ici-bas le règne de la vérité, de la vertu, de la justice et de la paix. Et c'est

parce qu'il est venu du ciel, que son royaume n'est point ici-bas, mais il est en ce monde pour sauver le monde. Or, ce royaume qui durera jusqu'à la fin des temps, ne devant avoir Jésus-Christ pour chef visible que jusqu'à son ascension, a été confié, par Jésus-Christ lui-même, à l'un de ses douze apôtres, dont il a fait son représentant, son lieutenant, son ministre plénipotentiaire, son vicaire sur la terre, en le chargeant de défendre l'Eglise contre les puissances de l'enfer, avec l'assurance *qu'elles ne prévaudront point contre elle*; en lui donnant *les clefs du royaume des cieux*, et en lui promettant que tout ce qu'il *lierait sur la terre serait lié dans le ciel*; en lui ordonnant de *paître les agneaux et les brebis*, c'est-à-dire tout le troupeau, l'Eglise universelle; en lui enjoignant de *confirmer ses frères*, les évêques, dans la foi; en s'engageant à prier pour lui, *afin que sa foi ne défaille point*. Ce représentant de Jésus-Christ, ce vicaire par lequel Jésus-Christ enseigne et gouverne son Eglise, c'est l'apôtre saint Pierre, mais Pierre qui ne meurt point, mais Pierre vivant dans ses successeurs, les souverains Pontifes.

Que telle soit la créance de l'Eglise, nous pourrions le prouver par l'Ecriture et les Pères, et nous pourrions, pour le prouver, multiplier les textes à l'infini. Nous nous bornerons à rappeler ici les sentiments anciens, dans un petit nombre de citations.

Paschase, légat de saint Léon, dit au concile de Chalcedoine que le souverain Pontife est le chef de l'Eglise universelle; Eunodius, qu'il est la tête de tout le corps; le huitième concile œcuménique, qu'il est l'organe de l'Esprit-Saint; saint Jérôme au pape Damase, qu'il est le rocher de la foi; saint Maxime, qu'il est la pierre ferme et inébranlable; Sergius de Chypre, qu'il est le fondement de l'Eglise; le concile de Chalcedoine, qu'il est le gardien de la foi; le sixième concile œcuménique, qu'il est le diamant de la croyance catholique, et que ses jugements invariables ne sauraient recevoir d'atteinte par les coups et les assauts de l'hérésie; saint Jean Chrysostôme, qu'il est la base immobile de l'orthodoxie; Philippe,

légat au concile œcuménique d'Ephèse, qu'il est la tête de toute la foi; Théodore Studite, qu'il en est la source pure et sans mélange, étant à l'abri des orages de l'hérésie; saint Athanase, qu'il est le fondement sur lequel sont appuyées les colonnes de l'Eglise; saint Jérôme, qu'il est le port assuré de toute la communion catholique; Constantin Pogonat, qu'il est le défenseur intrépide de la vérité; saint Ignace de Constantinople, qu'il est le médecin dont Dieu a pourvu les membres de son Eglise pour les guérir; Tharaise au pape Adrien, qu'il est de tout le corps celui qui montre la voie droite de la vérité; Grégoire VI, qu'il est vainqueur de toutes les hérésies; le concile général d'Ephèse dit que Pierre, colonne et fondement de la foi, vit et prononce toujours dans la personne de ses successeurs; le pape Agathon déclare que le Siège apostolique ne s'est jamais écarté du sentier de la vérité pour suivre l'erreur, mais que sans interruption, il demeure, sous ce rapport, pur et sans tache, conformément à cette parole du Sauveur : « Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point; » que Jésus-Christ, ayant promis à Pierre l'indéfectibilité de la foi, le charge de confirmer ses frères : ce qu'ont fait, avec assurance, tous les Souverains Pontifes. Léon IX dit à l'empereur Constantin que la prière du Fils de Dieu, pour l'indéfectibilité de la foi de Pierre, a obtenu que sa foi ne défailût jamais, et qu'on a la conviction qu'elle se maintiendra sans atteinte, sur le même siège, jusqu'à la consommation des siècles : ce qui est nécessaire pour confirmer la foi des frères, comme cette foi n'a pas cessé d'être confirmé, par ce moyen, jusqu'à ce temps. » Les mêmes sentiments sur la foi du chef de l'Eglise sont exprimés par Grégoire VII, Innocent III, Jean VIII, Pierre Damien, saint Thomas, Genade, Jean XXII, Pie II, Albert le Grand et une infinité d'autres.

Les prérogatives du Saint-Siège sont reconnues par l'univers catholique. La religion s'est toujours maintenue pure sur le Siège apostolique, et toujours la doctrine s'y est maintenue sainte, conformément à cette sentence de Jésus Christ lui-

même : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle ¹. » — « Le siège de Pierre est ce rocher contre lequel les portes de l'enfer ne remportent point de victoire; il brise ces portes orgueilleuses ². » — « Non, rien ne saurait porter atteinte à ces paroles du Sauveur : Tu es Pierre, etc., et les effets vérifient la promesse, puisque la religion se soutient toujours inviolable sur le Siège apostolique ³. » — « C'est là le trône principal sur lequel Jésus-Christ a placé les clefs de la foi; de cette foi contre laquelle ne prévaudront jamais les portes de l'enfer, qui sont les doctrines hérétiques. Nous en avons pour garant la promesse de l'éternelle vérité ⁴. » — « L'Eglise de Rome est un fondement solide et le plus inébranlable des fondements. Le Sauveur vous a donné pour garantie sa parole, que les portes de l'enfer ne prévaudront, en aucune façon, contre elle ⁵. » — « Jamais, contre ce Siège, les portes de l'enfer n'ont prévalu; elles n'ont pas pu lui porter atteinte ⁶. » — « De qui faut-il attendre la stabilité de la foi, quand elle chancelle quelque part, sinon de celui qui préside à ce Siège dont le premier qui l'occupa entendit, de la bouche même de Jésus-Christ, ces paroles : « Tu es Pierre et sur cette pierre, etc. ? » — « Le Pontife romain, quoique violemment poussé et secoué sur le fondement de la foi, y est demeuré immobile. Pourquoi? C'est que le ciel et la terre passeront, mais ce qui ne passera jamais, c'est l'oracle de celui qui a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle ⁷. » — « Saint Pierre est vivant et présidant sur son siège, et ceux qui cherchent la vérité la reçoivent de lui ⁸. » — « Il est impossible que le Siège catholique soit souillé par la plus légère trace d'erreur ou atteint par la moindre contagion de doctrine ⁹. » — « Il est le point sacré et dominant sur lequel

¹ S. Adrien. — ² S. Augustin. — ³ S. Jean, patriarche de Constantinople, au pape Hormisdas. — ⁴ S. Théodore Studite. — ⁵ S. Maxime, martyr, au diacre Marc. — ⁶ L'archevêque de Rhodes au concile de Florence, sess. VII. — ⁷ Possesseur, au Pape Hormisdas. — ⁸ S. Anselme, évêque de Lucques. — ⁹ S. Pierre Chrysologue à Eutychès. — ¹⁰ Le pape Gelase à l'empereur Anastase.

toutes les églises roulent, sont appuyées et assurées ¹. » — « Dans les paroles du Siège apostolique, la foi est si ancienne, tellement fondée, certaine et claire, que ce serait un crime pour des catholiques chrétiens d'élever des soupçons sur ce qu'il enseigne ². » — « Il faut s'attacher avec une obéissance entière à tout ce qui est prescrit par le bienheureux Pape de la ville de Rome. » — « Quiconque ne recueille pas avec lui, dissipe. » — « Anathème à quiconque méprise les dogmes et les décrets promulgués par celui qui préside au Siège apostolique, relativement à la foi catholique ou à la discipline ecclésiastique. » — « La sainte Eglise romaine, qui est toujours demeurée sans tache, et demeurera encore dans tous les temps à venir ferme et immuable au milieu des attaques des hérétiques, et cela par une protection providentielle du Seigneur et par l'assistance de saint Pierre. » — « Cette Eglise apostolique demeure toujours pure dans sa foi, étant la mère de toutes les églises. » — « La perfidie ne peut avoir d'accès auprès d'elle. » — « Elle détruit toutes les hérésies. » — « Les ouvrages des divers auteurs sont approuvés ou désapprouvés par les décrets des Souverains Pontifes, en sorte que ce que le Saint-Siège a approuvé est reçu, et ce qu'il a rejeté est sans valeur. » — « Tout ce qui a la sanction du Siège apostolique doit être reçu, comme confirmé par la voix du divin Père lui-même. » — « Tous les chrétiens sont obligés, dans tous les temps, d'observer d'une manière inviolable, absolument tout ce que l'Eglise romaine statue et tout ce qu'elle prescrit ³. »

La France a toujours partagé les sentiments religieux de la chrétienté; elle y a été nourrie et entretenue par son clergé qui, dans tous les temps, a professé pour la chaire de saint Pierre la plus profonde vénération. Ses évêques ont toujours compris qu'ils devaient se signaler, envers le Siège de Rome, par un dévouement sans égal et par un incomparable zèle.

¹ S. Athanase au Pape Félix. — ² S. Augustin, Epist. CLVII. — ³ Nous nous bornons à rappeler en gros tous ces témoignages cités déjà vingt fois dans cet ouvrage.

Ai-je besoin d'en fournir la preuve et ce que j'avance n'est-il pas établi par des milliers de monuments. J'en produirai pourtant quelques-uns, à la gloire de la religion et pour la consolation de ceux qui l'aiment. Naturellement je ne rappellerai que ceux qui paraissent, en faveur des Pontifes romains, les plus clairs et les plus décisifs.

« Nous tenons, avec une persuasion inébranlable et comme un point que l'on ne peut révoquer en doute, disait, en 1387, Pierre d'Ailly, au nom de l'Université de Paris que le Saint-Siège apostolique est cette chaire de Pierre de laquelle il a été dit dans la personne du Pontife qui l'occupe : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point. » C'est le Seigneur qui enseigne du haut du Vatican, et nous statuons que les oracles qui en émanent mettent fin à toutes les discussions, fixent la croyance et déterminent ce que l'on doit rejeter ¹. » — « Cette chaire nous apprend les points auxquels nous devons nous attacher et condamne les erreurs que nous devons réprouver ². » — « Résister à ses jugements et à ses décisions c'est encourir la flétrissure de perversité hérétique ³. » — « Ce Siège est la colonne et le fondement de la vérité ⁴. » — « Il a reçu du ciel l'immutabilité d'une foi toujours pure ⁵. » — « Sur ce trône, la foi de Pierre ne subit aucune atteinte ⁶. » — « Il faut mettre au rang des insensés tous ceux qui ont pu croire que le Siège de Pierre était capable de séduire les fidèles par des dogmes dangereux. Jamais il n'a enseigné une fausse doctrine; jamais il n'a pu se laisser égarer par une hérésie quelconque ⁷. » — « Dans les doutes et les questions obscures qui ont rapport à la vraie foi ou aux dogmes de la religion, c'est la sainte Eglise romaine qu'il faut consulter comme la mère, la maîtresse, la nourrice et l'organe fidèle de toute l'Eglise : et c'est à ses salutaires avis qu'il faut s'en tenir; son enseignement doit suffire à tous les catholiques ⁸. » — « On

¹ Le clergé de France à Alexandre VII en 1660. — ² L'Eglise de Paris en 1324.

— ³ Yves de Chartres à l'archevêque de Sens. — ⁴ Assemblée de Melun, 1479.

— ⁵ Pierre de Blois. — ⁶ Les évêques de France à Innocent X, 1653. — ⁷ *Annales de Metz*, 855. — ⁸ Hincmar de Reims.

ne doit recevoir comme témoignages incontestables que ceux qui sont tirés des Ecritures qu'elle reconnaît pour canoniques; et l'on ne peut, à l'égard des dogmes, s'en tenir qu'à l'autorité approuvée par le pape Gélase ou par les autres souverains Pontifes ¹. » — « Voulez-vous avoir la certitude de la foi? C'est à l'Eglise romaine que vous devez la demander ². » — « C'est avec cette Eglise, à cause de la suréminence de son rang et de sa puissance, que toutes les autres Eglises doivent être d'accord ³. » — « Il faut s'attacher à ce qu'elle suit ⁴; » — « car elle ne peut errer ⁵. » — « Les archevêques et les évêques seront pleins de vénération pour notre saint Père le pape, chef visible de l'Eglise universelle, vicaire de Dieu en terre, évêque des évêques et patriarches, en un mot, successeur de Pierre, par lequel commence l'apostolat et l'épiscopat, et sur lequel Jésus-Christ a fondé son Eglise, en lui donnant les clefs du ciel, avec l'infailibilité de la foi que nous reconnaissons, sans ambiguïté, avoir persévéré immuable dans ses successeurs : ce qui n'a pu avoir lieu sans miracle ⁶. » — « Il est constant, non seulement par la promesse de Notre-Seigneur Jésus-Christ faite à Pierre, mais encore par les actes des premiers Pontifes, que les jugements que rendent les papes pour cimenter la règle de la foi, alors qu'ils sont consultés par les évêques, que ceux-ci établissent ou non leurs sentiments dans la relation qu'ils soumettent au Saint-Siège, sont appuyés sur une autorité divine et souveraine, à laquelle tous les Chrétiens sont strictement tenus d'obéir du fond de leur cœur ⁷. » — « C'est à l'apostolat du Pontife romain que doivent être manifestés tous les périls et les scandales qui s'élèvent dans le royaume de Dieu, surtout en ce qui concerne la foi : car je crois qu'il est dans l'ordre que les atteintes portées à la foi soient réparées là où la foi ne peut souffrir d'atteinte ⁸. » — « L'esprit de conseil qui souffle où il veut,

¹ *Livres Carolini*, I, 6. — ² Gerson, Sermon sur l'Ascension. — ³ S. IRÉNÉE, *Ad. Hæres.* III, 3. — ⁴ Hincmar. — ⁵ Le Parlement de Paris sous Louis XI. — ⁶ Assemblée de Melun, 1626. — ⁷ Le clergé de France à Innocent X. — ⁸ Saint Bernard au pape Innocent.

guide assidûment son Eglise qui est répandue par tout le monde ¹. » — « Seule la puissance du souverain Pontife a pu mettre fin aux disputes violentes qui se sont élevées sur la foi ². » — « Le Pontife romain tient la place de Dieu sur la terre ³. » — « Nous savons que là où se trouve le chef de l'Eglise, là aussi est le boulevard de toute la foi ⁴ : » — « et il n'est pas permis, sans le vicaire de Dieu, sans le Pontife universel, sans l'unique Pape, sans l'arbitre de toutes choses que rien soit déterminé ou publié en tout ce qui concerne la foi et les mœurs ⁵. » — « On ne peut, on n'a pu et on ne pourra jamais appeler à tout autre juge des sentences et des jugements du souverain Pontife ⁶. » — « Les Pontifes romains ne sont soumis au jugement d'aucun homme sur la terre ⁷ ; » — « car le pasteur ne doit pas être jugé par le troupeau ⁸. » — « Le jugement du Pontife romain n'est dû et réservé qu'à Dieu seul ⁹. » — « Il n'est douteux pour personne que les points qui sont fortifiés par l'autorité apostolique sont pour toujours arrêtés, et qu'ils ne peuvent plus être ou mutilés par le sophisme, ou altérés par l'envie de qui que ce puisse être ¹⁰. » — « On n'a pas à rechercher l'hérésie dans le Pape enseignant comme Pape, mais seulement comme homme privé : car il n'est aucun Pape comme simple particulier ¹¹. »

Nous avons fait connaître ce qui, jadis, s'est constamment enseigné en France à l'égard du Saint-Siège et du souverain Pontife. Ces enseignements sont tellement clairs et honorables, que nous ne croyons pas que l'on puisse en produire qui offrent aux successeurs de saint Pierre des témoignages d'une vénération plus explicite et plus magnifique. Les Papes de leur côté se sont montrés sensibles au dévouement de la

¹ Pierre de Cluny à Innocent II. — ² Le clergé de France à Innocent X. —

³ Hincmar à Nicolas I^{er}. — ⁴ Le clergé de France en 1650. — ⁵ Hincmar. —

⁶ Clément, proviseur de Sorbonne, depuis archevêque de Sens et Pape. —

⁷ Décret aux Arméniens. — ⁸ La province de Sens, dans Yves de Chartres, Ep. 238. — ⁹ S. Avit de Vienne. — ¹⁰ Le roi Philippe à Innocent III. — ¹¹ Epître

de six évêques de France en 1140 à Innocent II.

France, et il serait difficile de prononcer si la voix des bienfaits a parlé plus éloquemment que celle de la reconnaissance. « Le royaume de France, selon saint Grégoire le Grand, n'a point d'égal dans l'intégrité de la religion chrétienne. Aussi s'élève-t-il au-dessus des autres empires autant que la dignité des rois s'élève au-dessus de la condition des sujets ¹. » — « Comme un flambeau placé sur le chandelier, l'Eglise de France est une lumière pour les autres Eglises, par les exemples qu'elle donne ². » — « Elle est après le siège apostolique, le miroir de toute la chrétienté et l'inébranlable appui de la foi ³. » Ces témoignages, que nous pourrions multiplier en très grand nombre n'étaient pas inspirés par un esprit d'adulation : le penser serait un outrage à la mémoire des souverains Pontifes ; ils étaient le cri spontané de l'équité et de la gratitude. Il n'y a donc pas à s'étonner, si nous voyons tant de papes qui placent sous la sauvegarde de la France leurs intérêts et leurs personnes, quand leur territoire est menacé. Jamais ils ne se croyaient et n'étaient plus en sûreté que lorsqu'ils avaient une fois posé leur pied sur notre sol. Que la barque de Pierre soit agitée par la violence des tempêtes ; que les ravageurs des nations viennent fondre sur elle ; qu'ils se repaissent de l'espoir qu'ils ont conçu de la submerger : notre patrie devient son port assuré, et dès qu'elle a touché ses rives hospitalières, elle est garantie contre tous les désastres qu'on lui préparait, ou elle répare ceux dont elle venait d'être la victime. Les Lombards se sont-ils emparés de Rome et la menacent-ils des dernières extrémités, Etienne II remet, après Dieu, entre les mains de Pépin, la vie des habitants de la cité. « L'Eglise romaine, écrivait Urbain IV à saint Louis, se repose sur vous en toute assurance. » Il faut n'avoir aucune teinture de l'histoire pour ignorer que c'était toujours à nos rois que recouraient les souverains Pontifes dans les périls ou les calamités qui les environnaient. Touchés de la ferveur de ces monarques, ils y répondaient par les honneurs qu'ils accordaient à la France. « L'Eglise romaine, la mère et la mai-

¹ Epist. 5. et 58. — ² Honorius III. — ³ Grégoire IX à l'archevêque de Reims.

trousse de toutes les églises, écrivait Alexandre III à Louis VII, a toujours eu pour vos aïeux et pour vous une prédilection spéciale qu'elle n'a jamais témoignée aux autres princes de l'univers : aussi entend-elle vous donner un accroissement de gloire et d'exaltation. » Cette disposition du Saint-Siège ne se bornait pas à de flatteuses promesses ; les monuments de sa bienveillance en attestent la réalisation. Ce n'est qu'en France que les Papes ont fixé leur séjour quand ils ont quitté momentanément la ville éternelle. Plusieurs princes des autres royaumes avaient réclamé l'honneur de défendre le Saint-Siège dans le temps de ses épreuves ; mais les souverains Pontifes n'ont jamais voulu accepter d'autres secours que ceux des rois de France. C'est sur la tête de Charlemagne que Léon III place, de ses propres mains, le diadème impérial. Ce grand prince n'avait pas eu le plus léger soupçon des honneurs qu'on lui préparait et des acclamations d'allégresse au milieu desquelles tous les Romains allaient célébrer cet heureux événement.

Les souverains Pontifes ne se montraient pas moins jaloux de contribuer à la gloire de la France qu'à celle du Saint-Siège, persuadés que leur pontificat se rehaussait en proportion de l'exaltation de ce royaume ¹. Ils voulaient reconnaître par là les égards des Français pour leurs personnes sacrées et les preuves de dévouement qu'ils en avaient reçues dans tous les siècles qui avaient précédé, et qu'attestait encore une expérience journalière. Aussi déclarent-ils que l'Eglise de France, parmi tant d'autres Eglises de l'univers que les scandales ont ébranlées, ne s'est jamais soustraite à la soumission et au respect qui lui sont dus ; mais en fille très dévouée, est demeurée constamment ferme et inébranlable dans sa fidélité ². Ils reconnaissent que l'Eglise de France dans son attachement au Siège apostolique, n'a pas eu à suivre les traces des autres Eglises, mais a toujours été la première à leur donner l'exemple ³. Ils proclament également combien

¹ Innocent III aux évêques de France. — ² Alexandre III à Louis VII. — ³ Grégoire IX à l'archevêque de Reims.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.	1
CHAPITRE I. — La Tradition catholique en France sur la suprématie des Papes.	37
— II. — La Tradition française sur les rapports des deux puissances.	90
— III. — De saint Louis modèle des rois catholiques et de sa prétendue pragmatique	112
— IV. — Le Grand schisme d'Occident.	117
— V. — De la Pragmatique de Bourges	166
— VI. — Concordat de Léon X et de François Ier	188
— VII. — Libertés de l'Église gallicane.	206
— VIII. — L'Affaire des Corses en 1662	213
— IX. — L'Assemblée de 1663	272
— X. — L'Affaire de la Régale	300
— XI. — La Petite assemblée de 1681.	331
— XII. — L'Assemblée de 1682	333
— XIII. — La Question des franchises et l'ambassade de Lavarion.	349
— XIV. — Le pape Innocent XI a-t-il été pour quelque chose dans la révocation de l'édit de Nantes?	380
— XV. — D'un reproche du gouvernement français contre la mémoire d'Innocent XI, à propos de la révolution d'Angleterre.	502

CHAPITRE XVI. — Alexandre VIII et la France	520
— XVII. — La Constitution civile du clergé	542
— XVIII. — Le Concordat de 1801	587
— XIX. — Les Articles organiques.	648

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU SIXIÈME VOLUME